



CH-BIO-038

CERTIFICAT

N° 18079-08

ProCert AG atteste que les catégories de produits de l'entreprise

Transformations Végétales Chautems

Avenue de Tivoli 20, 1007 Lausanne

avec le site : *Sur la ville 5, 1443 Champvent*

mentionnées ci-après remplissent les exigences de l'**ordonnance sur l'agriculture biologique suisse**** et du **cahier des charges Bio Suisse** :

produits prêts à consommer

Validité du certificat: 31 décembre 2024*

Décision de certification: Berne, le 27 juillet 2023



ProCert AG - Organisme certificateur

Raphael Sermet
Directeur du programme

Martin Widmer
Membre de la commission de certification



Sur la base de la certification, les produits ou groupes de produits certifiés peuvent être commercialisés comme produits biologiques. Les produits certifiés sont spécifiés sous www.procert.ch, 'Certificats'.

ID-Certificat: 102824

* Sous réserve de suspension ou de retrait de la certification entre-temps. Seul le registre officiel de ProCert (accessible sous www.procert.ch) atteste de la validité du présent certificat.

** Ce certificat répond aux exigences de l'Ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique (RS 910.18).



ATTESTATION BOURGEON

**Transformations Végétales Chautems
Avenue de Tivoli 20
1007 Lausanne**

est un preneur de licence de Bio Suisse

et, selon son contrat de licence du 27.03.2018, il peut utiliser la marque déposée du «Bourgeon» pour les produits sous licence ci-dessous.

Tofu (tempeh) et autres produits à base de protéines végétales

| | |
|---|------------------|
| Tempeh de haricots borlotti/Borlotti Bohnen Tempeh TK | no. de la rec. 3 |
| Tempeh de lentilles et graines/Linsen und Körner Tempeh | no. de la rec. 6 |
| Tempeh de lentilles vertes/Grüne Linsen Tempeh TK | no. de la rec. 5 |
| Tempeh de pois chiche et tournesol/Kichererbsen und Sonnenblumenkerne Tempeh TK | no. de la rec. 2 |
| Tempeh de soja et millet/Soja und Hirse Tempeh TK | no. de la rec. 1 |
| Tempeh de soja nature surgelé/ Soja Tempeh Natur TK | no. de la rec. 4 |

La labellisation exacte des produits (Bourgeon Bio Suisse, Bourgeon Bio, Bourgeon de reconversion ou Bourgeon Intrants) figure sur les étiquettes et les documents de livraison.

Ces produits sont contrôlés et certifiés chaque année pour le respect du Cahier des charges et des règlements de Bio Suisse. Pour la commercialisation avec le Bourgeon, les produits doivent aussi être mentionnés sur l'actuel certificat bio avec la mention "Bio Suisse". Cette attestation est valable jusqu'au 31.12.2024.

Bio Suisse

Balz Strasser
Directeur

Dieter Peltzer
Responsable Garantie et Développement
de la Qualité

Bâle, 21.09.2023 / 18079-08